



PV CC Coppet 2/2013

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2013

Début de la séance : 20h20

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Présents : 40 Conseillers ou Conseillères
Excusés : 14 Conseillers ou Conseillères
Absents : 1 Conseillers ou Conseillères

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu valablement et la majorité absolue sera à 21 voix.

Ordre du jour :

1. **Approbation du Procès-verbal du 4 février 2013 ;**
2. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
3. **Communications de la Municipalité ;**
4. **Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 15/2012-2013 relatif au règlement sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales ;**
5. **Rapport de la commission d'Urbanisme concernant le préavis No 16/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 90,000.00 pour l'installation de trois panneaux d'informations électroniques ;**
6. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
7. **Divers et propositions individuelles.**

.....

Suite à l'absence de plusieurs scrutateurs ce soir, nomination d'une suppléante pour ce Conseil en la personne de Mme L. Odelet. Elle en est remerciée.

1. Approbation du Procès-verbal du 4 février 2013

Le Président ouvre la discussion sur ce PV. Mme T. Moreillon, absente ce soir, a demandé que son intervention au pt 8, 1^{er} paragraphe, soit modifiée. En effet, elle avait fait mention des personnes de possédant **pas** de balcon, et non pas qu'**un** balcon.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 33

Non : 0

Abst. : 6

Le PV du 4 février 2013 est approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président communique les points suivants :

Signatures des rapports de Commissions

Il est rappelé, une nouvelle fois, aux Présidents des Commissions que les rapports doivent être signés par tous les membres avant d'être remis au bureau du Conseil.

Modification de l'ordre du jour

Suite à la démission de Mme S. Baltzer de la commission chargée d'étudier le règlement du Conseil, un point 4. à l'ordre du jour est ajouté comme suit :

4. Nomination d'un membre suppléant à la commission chargée d'étudier le règlement du Conseil

Cette proposition ne soulevant pas d'opposition est acceptée.

3. Communications de la Municipalité

M. G. Produit

Présentation concernant le Programme des investissements régionaux (PIR) : le défi pour toute une région.

1. Pourquoi le PIR – prendre son destin en main

- la population de la région a quadruplé depuis 1950
- le développement est hétérogène au niveau des communes
- le nombre des voitures immatriculées dans le district est passé de 7'000 à 55'000 (8x)
- la croissance des flux des véhicules à l'interne et traversant la région est très important
- depuis la réalisation de l'A1, très peu d'investissements ont été réalisés
- le retard est à rattraper
- faire face aux besoins du futur
- les communes seules n'ont pas la taille suffisante pour de tels investissements
- se regrouper pour obtenir des financements du Canton, de la Confédération et de privés (234 millions à rechercher)
- CHF 1.00 investi = CHF 1.00 supplémentaire apporté par des tiers
- depuis 2010, une réflexion active et exemplaire sur les investissements a été engagée.

2. Des projets pour la région

- 50 à 60 projets identifiés, illustrant la diversité des besoins.
- Ils sont proposés par les communes
- Ils s'inscrivent dans la planification régionale
- Ils répondent à des critères d'intérêt régional

- Ces projets illustrent les besoins de nos habitants.
- Ils sont complémentaires
- Ils contribuent à ce que la qualité de vie de notre région ne se détériore pas.

- La liste des projets sera évaluée et validée à chaque législature.

MOBILITE DOUCE : FACILITER L'ACCES AUX GARES

- 24'000 passagers/jour dans les gares de Rolle, Gland, Nyon et Coppet → 50'000 prévus en 2030 !
- 50% s'y rendent en vélo, à pied ou en bus
- Fluidifier le trafic doux pour favoriser le recours aux transports publics

TRANSPORTS PUBLICS : RENFORCER L'EFFICACITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU

- Réorganisation des transports publics par étape jusqu'en 2015
- Objectif : doubler la fréquentation des transports publics
- Renforcer le réseau et changer le comportement des habitants

TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS : ADAPTER LE RÉSEAU AU DÉVELOPPEMENT

- Adapter un réseau quasiment figé depuis 1964
- Réduction des points noirs (trafic de transit et franchissement de l'autoroute A1)
- La construction de logements exige des infrastructures routières adaptées

TOURISME ET LOISIRS : DÉVELOPPER L'OFFRE

- Le potentiel de loisirs et de tourisme existe : exploitons-le !
- Diversifier et mettre en réseau les activités sportives, de nature et de loisirs
- Développer une offre de loisirs attractive qui fonctionne toute l'année

SPORT : RÉPONDRE AUX BESOINS EN ÉQUIPEMENTS

- Mise en réseau des équipements sportifs afin de répondre aux besoins des sociétés sportives et des habitants
- Développer les nouveaux équipements sportifs nécessaires

CULTURE : UNE DIMENSION INDISPENSABLE À LA QUALITÉ DE LA VIE

- Développement de lieux de création, de répétition et de représentation dans le district
- Mise en réseau et soutien au développement de l'offre culturelle

ENVIRONNEMENT : PRÉSERVER LES PAYSAGES ET LA BIODIVERSITÉ

- Valoriser le potentiel d'énergies renouvelables
- Maintenir des passages entre les espaces naturels pour préserver la biodiversité
- Soutenir les démarches de valorisation paysagère des agriculteurs

ÉCONOMIE, FONCIERS, PARKINGS D'ÉCHANGE : DES PROJETS AUTO-PORTEURS

- Les projets économiques font l'objet d'un retour sur investissement
- Ils sont traités en partenariat entre les communes concernées, la région et la SOFREN (Société Foncière de la Région Nyonnaise)
- Les acquisitions foncières pour des projets d'intérêt régional concernent :
 - le développement économique
 - le logement
 - l'équipement régional

3. Financement

- Coût total des investissements : CHF 526 millions /20 ans
 - dont CHF 234 millions sont pris en charge par des tiers (Canton, Confédération, ...). Le solde étant à la charge des communes du district (Communes territoriales et fonds régional)
 - coût moyen à la charge des communes : CHF 122.00 par habitant et par an.
- Mode de financement
 - 1/2 : participation au franc par habitant (CHF 61.00)
 - 1/2 : prélèvement sur les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers
- Avantage de cette répartition : contribution des communes proportionnée à leur dynamisme de développement
- Le financement demandé porte sur la période 2014-2017
- Globalement, l'effort financier est comparable à celui réalisé en faveur des soins à domicile

Validation de la mise en œuvre du PIR :

- 1^{er} novembre 2012 : acceptation par le Conseil Intercommunal du préavis No 18-12 relatif au programme des investissements régionaux.
- De décembre 2012 à juillet 2013 : préavis-type présenté dans les communes

Dès 2014 : mise en œuvre des projets

Pour chaque projet qui est à maturité :

- les communes territoriales concernées se prononcent
- le Conseil intercommunal se prononce sur le projet
- les fonds tiers sont mobilisés

Les trois conditions ci-dessus doivent être réunies.

4. Avantages de l'approche régionale

- Habitants gagnants
- Recherche de financements extérieurs largement facilitée
- Investissements intégrés dans une vision d'ensemble
- Collaboration intercommunale optimisée
- Démarche novatrice et respectueuse des dispositions légales

5. Pour plus d'informations

Le dossier de présentation est disponible sur :

www.regionyon.ch → Actu/PIR → dossier de présentation actualisé

Retour sur le préavis No 14/2012-2013 – Achat d'actions SADEC S.A.

Suite au flottement concernant les aspects financiers présentés dans ce préavis, M. G. Produit donne quelques explications :

- L'achat par la Commune de 443 nouvelles actions à CHF 100.00 permettra à SADEC SA d'acquérir 1481 actions TRIDEL SA à CHF 1,000.00. Les chiffres présentés dans le préavis sont donc corrects.
- Finalement, augmentation de capital de SADEC SA faite par rapport au nombre d'actions déjà en possession des communes et non par rapport au nombre d'habitants.
- Suite à ce nouveau calcul, la commune a souscrit 406 actions au lieu des 443 prévues, soit une dépense de CHF 40,600.00, donc inférieure au crédit voté.

M. J.-C. Trotti

Projet piscine-patinoire – ARSCO S.A.

L'étude de faisabilité est terminée et une présentation du projet se fera pour tous les Conseils communaux de Terre Sainte, le 12 juin 2013 à 20h. au Théâtre de Terre Sainte situé au Collège des Rojalets.

Mme N. Imesch

Engagement d'un/e ASP (Assistant/e de Sécurité Publique)

La Municipalité est à la recherche d'une personne à 100% au lieu de 60% dans le but d'une mise en place d'un projet de surveillance de la Commune, de la nouvelle politique de stationnement, ainsi que de l'application des différents règlements communaux. Un préavis sera prochainement présenté.

Nouvelle politique de stationnement

Cette nouvelle politique entrera en vigueur le 1^{er} mai 2013. Une grande information sera proposée par le biais d'un tout ménage qui sera distribué aux habitants de la commune, de communiqués sur différents sites internet et d'un article dans le Journal de Coppet. De plus, toutes les personnes impliquées directement par ces changements (parking parcelle 221 par exemple), seront avisées personnellement. Il faut être conscient que cette mise en place occasionnera sans doute quelques problèmes dans un premier temps et il est demandé aux membres de cette Assemblée d'en parler autour d'eux.

Mme S. Paratore

AJET – Centres aérés

Le Conseil intercommunal de l'AJET, lors de sa séance du 12 février dernier, a validé le préavis pour un Centre d'Animations de Vacances de Terre Sainte ouvert, dans un premier temps, deux semaines en été et une semaine en automne. 80 enfants par semaine pourront être accueillis, répartis en deux classes d'âge (5 à 7 ans et 8 à 12 ans). Le premier sera situé à de l'UAPE de Commugny et le second sera situé à l'UAPE de Mies. Le budget est étudié pour un taux de remplissage de 100%, mais dans le cas d'un taux à 75%, la couverture de ce déficit serait prise en charge par les communes. Toutes les informations sur ces centres sont disponibles sur les sites : www.terre-sainte-grandir.ch ou www.ajet.ch.

Mme I. Naville

Buvette du Port

Ouverture le 30 mars 2013, avec les horaires suivants :

- du 30.03 au 02.06 – 11h à 19h, sauf le jeudi où elle fermera à 21h en raison du marché
- du 03.06 au 15.09 – 9 h à 22h
- 16.09 au 31.10 – même horaire qu'en début d'année.

Marché nocturne le jeudi soir

Réouverture officielle le 21 mars au bord du Lac.

Livre des après-midis du souvenir

Ce livre, créé en collaboration avec les aînés de la région et qui retrace la période des années folles à la mob, sera disponible d'ici la fin du mois de mars.

Journal de Coppet

Ce journal paraîtra, avec un peu de retard, le 15 avril prochain.

M. G. Produit

Les préavis municipaux présentés lors de la séance du 29 avril 2013 seront les suivants :

- Demande de crédit pour la mise en valeur des appartements du bâtiment sis à la rue des Belles-Filles 7.
- Demande de crédit pour le chemisage d'un collecteur intercommunal d'eaux usées. Tronçon : Greny – route de Founex – route Suisse.
- Validation et financement du Programme des Investissements Régionaux (PIR).
- Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

Ce dernier préavis est présenté pour que la commune ait un règlement en cas de besoin, mais M. G. Produit tient à signaler que la Municipalité n'est pas pour ce genre de solution. Malheureusement, l'insécurité croissante relevée dans notre région, ainsi que la fermeture prochaine du poste de police de Coppet, poussent les Autorités à trouver des solutions. Dans un premier temps, l'engagement à plein temps d'un/e ASP et l'association avec une société de surveillance, sont une étape dans ce processus. Un préavis concernant le développement de la sécurité sera bientôt présenté.

4. Nomination d'un membre suppléant à la commission chargée d'étudier le règlement du Conseil

Suite à la démission de Mme Sophia Baltzer en tant que membre de cette commission, Mme Laurence Bory est élue par acclamation et est remerciée.

5. Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 15/2012-2013 relatif au règlement sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales

A la demande du Président, le rapporteur de la commission ad hoc, M. Jean-Pierre Blanchoud, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis. Il remercie le Syndic et Mme I. Naville pour leurs explications.

Le Président ouvre la discussion sur les articles suivants :

Articles 1 à 3

Mme C. Demole : quelles écoles sont reconnues par la FEM (Fondation des Ecoles des Musique) ?

M. G. Produit : toutes les écoles de musique du canton de Vaud sont reconnues, dont celles de notre région :

- Conservatoire de Musique de Terre Sainte et environs
- Ecole de musique de Terre Sainte
- COV (Conservatoire de l'Ouest Vaudois)
- Ecole de musique de Nyon

- Ecole de musique de Rolle

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au vote sur les articles 1 à 3.

Oui : 39 Non : 0 Abst. : 0

Article 4

Mme A. Cherbuin : sur quelle base les chiffres ont-ils été fixés ?

M. J.-P. Blanchoud : la base de ce règlement est proposée par l'Union des Communes Vaudoises et la commune en a modifié les points qui l'intéressaient.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au vote sur l'article 4.

Oui : 39 Non : 0 Abst. : 0

Articles de 5 à 8

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée passe au vote sur les articles 5, 6, 7 et 8.

Oui : 39 Non : 0 Abst. : 0

Mme C. Gavin : pour quelle raison les aides sont-elles arrêtées à 18 ans ?

Mme I. Naville : ce cadre a été posé par la Municipalité, car elle a estimé que les jeunes plus âgés, peuvent avoir des sources de revenus personnelles.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit les conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur le règlement complet.

Oui : 39 Non : 0 Abst. : 0

Le préavis No 15/2012-2013, relatif au règlement sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales, est accepté à l'unanimité.

6. Rapport de la commission d'Urbanisme concernant le préavis No 16/2012-2013 relatif à la demande de crédit de CHF 90,000.00 pour l'installation de trois panneaux d'informations électroniques

A la demande du Président, le rapporteur de la commission d'Urbanisme, M. G. Cherbuin, lit les conclusions du rapport qui propose de refuser ce préavis. De plus, il signale que le numéro du préavis mentionné dans les conclusions du rapport est erroné, il s'agit bien du 16/2012-2013 et non pas le 09/2011-2012.

Mme I. Naville rappelle les faits. Dans un premier temps, d'un commun accord, il avait été décidé de retirer le préavis afin de l'améliorer. Dans un deuxième temps, ce préavis a été réadapté, mais malheureusement il n'a toujours pas été accepté par la commission d'Urbanisme. Malgré ce refus, la Municipalité a tout de même décidé de le soumettre au Conseil.

A la lecture du rapport, il semble que les deux parties ne se sont pas comprises et elle relève quelques points du rapport de la commission.

Argument 1 : l'utilité des informations à afficher ne s'est pas avérée d'une grande importance comme les horaires de la patinoire, de l'administration, etc. Ce ne sont pas de bons exemples pour Mme I. Naville. En effet, ces panneaux seraient utiles pour des « info-flash » comme les lotos, les concerts, les accidents sur la route Suisse, etc. Les messages sont modifiables rapidement en cas d'urgence. Bien que les transports publics ne désirent pas d'autres informations que les leurs, ils pourraient, toutefois, y trouver un intérêt.

Argument 2 : impact visuel non négligeable, elle rappelle que le but est d'attirer le regard et que le choix est restreint pour ce genre de matériel. De plus, il a fallu que ceux-ci répondent aux exigences du service des routes.

Argument 3 : pollution lumineuse et la consommation énergétique. Les panneaux ne sont pas allumés tout le temps et si le calcul réel de la consommation ne semble pas correspondre à celui établi par la Municipalité, celui démontré par la Commission n'est pas correct non plus.

Argument 4 : le temps de travail de l'employé. Les charges sont comprises dans le budget.

Argument 5 : représentativité du nombre de communes utilisant ce système. Plusieurs communes ont déjà adopté ce système et elle rappelle que nous pouvons aussi innover.

Mme I. Naville termine son intervention en rappelant que tout le monde n'utilise pas internet et que les automobilistes et les usagers des transports publics auront un accès à une information directe. Elle invite l'Assemblée à accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

Mme N. Bertinotti : est-ce que les « tout ménage » pourront être diminués ?

Mme I. Naville : quelques-uns, comme les concerts, coup de balai, etc.

M. G. Cherbuin : estime que ce ne sera pas le cas.

M. A. Alliste : quelles communes ont déjà ce genre d'infrastructure ?

Mme I. Naville : Aigle, Epalinges, St. Prex, Bursins, Savigny.

M. M. Gada : qui va se charger de l'alimentation des informations ?

Mme I. Naville : la secrétaire du greffe et les infos seront placées selon les besoins.

M. G. Cherbuin : en cas d'accident, ce sera le service d'urgence qui devra se charger de la signalisation. De plus, en dehors des heures de bureau, ces panneaux ne pourront pas être modifiés.

M. J.-L. Manoury : si le volume d'affichage n'est pas assez important, est-ce que des annonces privées pourront être placées ?

Mme I. Naville : ce ne sera pas possible, mais la météo, la date et l'heure, etc., pourront apparaître.

M. R. Richard : estime que les automobilistes n'auront pas le temps de lire les informations.

Mme I. Naville : ces panneaux seront installés sur les zones à 50 km/h et il s'agira de communications courtes.

Mme C. Gavin : est-ce que l'installation de panneaux solaires a été envisagée ?

Mme I. Naville : cette solution n'est pas possible pour une question de puissance.

M. G. Produit : ces panneaux ne sont pas une alternative aux communications actuelles, mais un support aux informations. Il s'agit d'un concept novateur comme l'a été le Journal de Coppet. La Municipalité soutient ce projet.

M. A. Alliste : ces panneaux risquent d'être une distraction dangereuse pour les automobilistes. Qu'en pense la police ?

Mme I. Naville : ce n'est pas à la police d'intervenir et le voyer des routes a donné son accord.

M. R. Camponovo : les éléments du rapport ont été établis suite aux réponses de la Municipale responsable du projet. Concernant la consommation d'électricité, les nouveaux chiffres ne semblent pas corrects. De plus, les personnes âgées ne vont pas se déplacer pour lire ces panneaux.

M. J.-C. Trotti : la consommation sera de 150w en fonctionnement et 80w en stand-by. Par ailleurs, la commune reçoit toutes les semaines des demandes pour des banderoles. Ces panneaux pourraient être une alternative.

M. G. Cherbuin : estime que ces panneaux généreront des charges supplémentaires de travail pour les employés communaux. De plus, cela ne va pas dans le sens du développement durable et les sociétés locales ne diminueront pas les flyers distribués dans la région pour annoncer des manifestations. Pour finir, l'investissement est trop important.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 11

Non : 21

Abst. : 7

Le préavis 16/2012-2013, relatif à la demande de crédit de CHF 90,000.00 pour l'installation de trois panneaux d'informations électroniques, est refusé.

A 21h45, une pause de 5 minutes est proposée.

7. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 39

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

Mme C. Gavin : qu'en est-il de l'installation d'éco-points à Coppet et pour quelle raison les TPN passent par la rue des Murs pour se rendre à Nyon pendant leur pause, alors que ce tronçon est dangereux ?

M. J.-C. Trotti : pour les éco-points, la commission du développement durable étudie cette possibilité, mais rien n'est fait pour le moment car ces installations sont chères, les surveillances compliquées et les lieux difficiles à trouver. Il signale qu'une pétition circule à ce sujet et des réclamations ont été adressées à la commune.

M. G. Produit : pour les TPN, il n'a pas de réponse mais va évoquer ce problème aux autorités compétentes.

M. G. Cherbuin : le panneau « Chocolaterie ... » situé au croisement au-dessus la gare ne semble pas conforme et est-il autorisé ?

M. J.-C. Trotti : ce panneau n'est pas réglementaire et doit être modifié. Un projet de signalétique est à l'étude.

M. M. Gada : où en est le projet de réaffectation de la salle communale ?

M. G. Produit : l'étude devrait aboutir fin avril et des informations suivront.

M. J.-C. Manoury relève l'efficacité de la commune concernant la nouvelle politique des déchets. Il aimerait connaître le taux des incivilités ?

M. J.-C. Trotti : environ 5% d'incivilités et il faut constater une augmentation de 40% à la déchetterie.

La parole n'étant plus demandée, la séance du Conseil Communal est levée à 22h.

Le Président

La Secrétaire

Yves Riesen

Christine Mutton